Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_73-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

**Délibération n°2026-73**

## SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants*** *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

***Absent(s) :****, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

***Procuration : 0***

***Secrétaire de Séance :*** *Audrey PENVEN GUYADER*

***N° d'ordre : 2026-73***

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_73-DE

**OBJET :Demande de subvention pour renouvellement de matériels en restauration**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la convention tripartite du 02 février 2002 entre le collègue Jean Jaurès et l'école Jules Ferry (maternelle et élémentaire), le collège sollicite auprès de la commune une subvention de 111 euros en vue du renouvellement de matériels de lavage (25 casiers de lavage)

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,***

- Approuve la demande de subvention de 111 euros auprès de la collectivité ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

| | |
|---|---|
| Vote pour : | 13 |
| Vote contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE